TALLOIRES
LAC D'ANNECY
FRANCE

TALLOIRES-MONTMIN

ARR.POL n° 23-2017

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route,

Vu la demande présentée par l'entreprise « RUDAZ menuiserie-Charpente » au nom de Monsieur RUDAZ concernant des travaux de zinguerie rue Noblemaire sur la commune de TALLOIRES-MONTMIN,

Considérant que pour des raisons de sécurité, et vue l'étroitesse de la rue, il est nécessaire de règlementer le stationnement sur le lieu d'intervention,

ARRETE

Article 1 : Du lundi 20 mars 2017 au vendredi 24 mars 2017, le stationnement sera interdit cinquante mètres avant, et après le numéro 81 rue Noblemaire pour permettre à l'entreprise « RUDAZ Menuiserie-Charpente » de placer un échafaudage afin d'effectuer des travaux de zinguerie.

Article 2 : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Mr l'agent de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information à :
- L'entreprise « RUDAZ Menuiserie-Charpente »,
- Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 17 mars 2017
Le Maire,
J.FAVROT

MAIRIE DE TALLOIRES-MONTMIN (Haute-Savoie)

MAIRIE
74290 - TALLOIRES - TÉL. 04 50 66 76 54 - FAX 04 50 60 77 73
E-mail : commune@talloires.fr